



UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE  
UPA

---

73<sup>ème</sup> Session du Comité Exécutif  
41<sup>ème</sup> Conférence  
Abuja, Nigéria, 05-09 Nov.2018

**RAPPORT DU COMITE DES FEMMES PARLEMENTAIRES**  
**DE L'UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE**

A l'occasion de la 41<sup>ème</sup> Conférence de l'Union Parlementaire Africaine, le Comité des femmes parlementaires s'est réuni le 07 novembre 2018 à Abuja, République Fédérale du Nigéria, sous la présidence de l'honorable Anna POUBAYE GOMIS députée à l'Assemblée Nationale du Sénégal, Présidente du comité.

Elle était assistée de l'honorable Loubna ELKOHLI députée à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, Rapporteur du Comité et de Monsieur NZI Koffi, Secrétaire Général de l'UPA.

Ont pris part aux travaux, les femmes membres des parlements suivants : **Algérie, Angola, Burkina Faso, Burundi, Côte-D'ivoire, Djibouti, Ghana, Guinée Equatoriale, Liberia, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Ouganda, RD Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Soudan et Zimbabwe.**

L'honorable BUMA GOOD HEAD députée du Nigéria a tout d'abord pris la parole pour souhaiter la bienvenue à toutes les participantes à la réunion du comité des femmes parlementaires de l'UPA.

Dans son allocution d'ouverture, Madame la Présidente a, au nom du Comité et en son nom personnel, remercié les autorités et le peuple nigériens ainsi que les femmes parlementaires nigérianes, pour toutes les marques d'attention et de sympathie à l'endroit des participantes aux travaux du comité.

Abordant le thème à l'ordre du jour, à savoir :

« *La promotion de la scolarisation des filles comme moyen efficace de lutte contre les mariages précoces en Afrique* », elle a présenté le contexte africain marqué par les mariages précoces dont les conséquences peuvent être dévastatrices pour les jeunes filles.

En substance, elle dira qu'une fille mariée précocement risque davantage d'abandonner l'école et d'avoir une scolarité plus courte que ses pairs qui se seraient mariées plus tard. Et les mariages précoces en Afrique pourraient freiner les efforts de lutte contre la pauvreté si les filles sont privées de la possibilité d'étudier et de gagner leur vie.

Elle a rappelé que les parlementaires africains, en qualité de représentants élus du peuple, ont le devoir et le pouvoir de veiller à ce que des lois et d'autres mesures soient mises en place et appliquées pour mener cette lutte. Elle a émis le vœu que tout soit mis en œuvre pour adopter des textes en vue de permettre d'agir pleinement.

Pour terminer, elle a souhaité plein succès aux travaux du Comité et a déclaré ouverte la réunion du Comité des femmes parlementaires de l'UPA.

Après de multiples échanges autour du 1<sup>er</sup> point du projet d'ordre du jour, à savoir : « rapport d'activités pour 2017 », ce dernier a été supprimé et l'assemblée a souhaité qu'un rapport soit néanmoins produit pour expliquer les raisons de la non exécution du programme d'activités pour 2017.

Prenant la parole, Monsieur le Secrétaire Général de l'UPA a suggéré au comité de procéder à l'élection du nouveau Bureau en tenant compte du principe de la rotation. Ce qui permettra au comité de repartir sur de nouvelles bases et de se réévaluer.

Le comité a ensuite procédé à l'adoption de l'ordre du jour, amendé comme suit :

- 1- Programme d'activités pour 2019 ;
- 2- Promotion de la scolarisation des filles comme moyen efficace de lutte contre les mariages précoces en Afrique ;
- 3- Election du Bureau ;
- 4- Questions diverses.

La suspension des travaux est intervenue pour permettre aux membres du comité des femmes parlementaires de l'UPA de rendre une visite de courtoisie à Son Excellence Madame AISHA MUHAMMADU BUHARI, Première Dame de la République Fédérale du Nigéria, représentée par Son Excellence, Madame DOLAPO OSINBAJO, épouse du Vice-Président de la République Fédérale du Nigéria. Elle était entourée de femmes parlementaires nigérianes et de certains membres de son cabinet.

Après les présentations d'usage, l'honorable Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, a, au nom du comité des femmes et en son nom propre, apprécié l'audience accordée au groupe par la Première Dame, représentée par l'épouse du Vice-Président de la République, et lui a exprimé toute sa gratitude.

Dans son message de bienvenue, Madame DOLAPO OSINBAJO s'est félicitée de recevoir les femmes parlementaires de l'UPA, au nom de la Première Dame, Madame AISHA MUHAMMADU BUHARI. Vous êtes ces femmes, ces mères a-t-elle poursuivi, qui s'engagent à faire avancer toutes les questions qui affectent les filles et les femmes du continent. Le thème à l'ordre du jour en est la preuve. A savoir : « la promotion de l'éducation des filles comme moyen efficace pour lutter contre les mariages précoces en Afrique ». Ce thème est important et contribue aux efforts actuels qui consistent à changer les choses et à arrêter la menace que constitue le mariage précoce. Ceci étant, tout effort visant à corriger cette mauvaise tendance est à féliciter, a-t-elle relevé.

Madame DOLAPO OSINBAJO a exhorté les représentantes des peuples à ne pas baisser les bras, en refusant de dénoncer les mariages précoces et de défendre les opprimées.

« Je vous lance un appel pour que vous redoubriez d'efforts, et particulièrement en vous focalisant sur les programmes de sensibilisation du public sur le fléau des mariages précoces, sans oublier les institutions traditionnelles et religieuses ». Pour réussir, brisez toutes barrières

qui privent les filles d'avoir accès à une bonne éducation et à un avenir prometteur, a-t-elle martelé.

Pour terminer, elle a souhaité de fructueuses délibérations aux femmes parlementaires de l'UPA.

A la reprise des travaux, le Comité a procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour amendé.

### **1- Programme d'activités pour 2019**

Le programme d'activités de l'année 2017 non exécuté a été reconduit, compte tenu de l'importance des activités qui y figuraient:

- Réalisation des activités conjointes avec l'ONUFEMMES et l'UIP sur des sujets tels que le mariage précoce des filles, le chômage, l'immigration, le quota de la participation des femmes;
- création d'une page facebook ou autre plateforme pour permettre aux femmes parlementaires de l'UPA de maintenir le contact et d'échanger sur des sujets de préoccupation commune;
- Mise en application de la recommandation sur le mariage précoce: organisation dans chaque pays, d'une tournée parlementaire de sensibilisation sur la question.

### **2- Promotion de la scolarisation des filles comme moyen efficace de lutte contre les mariages précoces en Afrique**

A l'issue d'intenses débats sur ce thème, le comité des femmes parlementaires de l'UPA a formulé le projet de résolution suivant et a demandé l'intégration de cette résolution dans le programme d'activités pour l'année 2018.

## **PROJET DE RESOLUTION**

**« La promotion de la scolarisation des filles comme moyen efficace de lutte contre les mariages précoces en Afrique ».**

### **Exposé des motifs**

Selon la Banque Mondiale, la scolarisation reste le meilleur moyen pouvant permettre de lutter contre le mariage précoce. Le rapport indique que les conséquences d'un mariage précoce peuvent être dévastatrices pour les jeunes filles, qui se retrouvent ainsi privées de la possibilité d'étudier et de gagner leur vie, mais

aussi exposées aux risques de complications liées à la grossesse et à l'accouchement chez les adolescentes. Les mariages précoces freinent les efforts de lutte contre la pauvreté, de même que la réalisation des objectifs de croissance économique et d'équité, souligne Quentin Wodon, co-auteur du rapport.

En effet, Les filles participent efficacement à l'avancement socioéconomique d'un pays, et le Groupe de la Banque Mondiale est déterminé à faire en sorte qu'elles puissent poursuivre leur scolarité et acquérir des compétences et des connaissances. Dans la plupart des pays africains, chaque année passée dans le cycle d'enseignement secondaire contribue à réduire d'au moins cinq points de pourcentage la probabilité d'être mariée avant 18 ans. En revanche, une fille mariée précocement risque davantage d'abandonner l'école et d'avoir une scolarité plus courte que ses pairs qui se seraient mariées plus tard.

Les femmes qui ont suivi un cycle d'enseignement secondaire sont en général en meilleure santé que celles qui n'ont pas fait d'études ; elles sont davantage insérées sur le marché du travail formel et gagnent des salaires supérieurs. Elles se marient moins jeunes, ont moins d'enfants et sont plus capables de s'occuper de la santé et de l'éducation de ces derniers. Ensemble, tous ces facteurs contribuent à extraire les ménages, les communautés et les pays concernés de la pauvreté.

En 2016, la Banque Mondiale s'est engagée à investir 2,5 milliards de dollars sur une période de cinq ans dans des projets d'éducation bénéficiant directement aux adolescentes. Ainsi, les besoins et les droits des filles ayant été insuffisamment pris en compte dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, il est important qu'une place centrale soit réservée aux droits des filles et en particulier, la lutte contre le mariage des enfants, dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable approuvés en août 2015.

- a- Considérant la lutte contre les mariages précoces ;
- b- Considérant le taux élevé des déperditions scolaires et le taux élevé de 47% des mariages précoces en Afrique ;
- c- Notant que la scolarisation reste le meilleur moyen pouvant permettre de lutter contre le mariage précoces ;
- d- Relevant que les mariages précoces coûteront des milliers de millions de dollars aux pays en développement d'ici à 2030 ;
- e- Notant que les conséquences d'un mariage précoces peuvent être dévastatrices pour les jeunes filles, qui se retrouvent ainsi privées de la possibilité d'étudier et de gagner leur vie ; mais aussi exposées aux risques de complications liées à la grossesse et à l'accouchement chez les adolescentes ;

- f- Soulignant que mettre un terme à cette pratique est une exigence morale relevant du bon sens économique ;
- g- Considérant que scolariser durablement les filles est l'un des meilleurs moyens de mettre fin aux mariages précoces ;
- h- Considérant que les filles participent efficacement à l'avancement socioéconomique d'un pays ;
- i- Déterminé à faire en sorte qu'elles puissent poursuivre leur scolarité et acquérir des compétences et des connaissances ;

**Recommande :**

- 1- L'adoption et la mise en place d'un cadre législatif, juridique pour le maintien et la protection de la jeune fille en cours de scolarité ;
- 2- L'implication des autorités décentralisées dans la prise en charge et la gestion de l'école ;
- 3- Le renforcement d'une éducation obligatoire et gratuite jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- 4- L'attribution de prix d'excellence aux meilleurs élèves et la création de l'école des maris ;
- 5- L'implication des femmes parlementaires africaines dans la promotion de la scolarisation des filles comme moyen de lutte contre les mariages précoces ;
- 6- L'introduction du module de lutte contre les mariages précoces dans les programmes scolaires nationaux pour une prise de conscience par les filles elles-mêmes ;
- 7- Une mobilisation forte (des filles, des garçons), des pères, des mères et des dirigeants politiques et religieux pour qu'ils revisitent les pratiques qui sont source de discrimination ;
- 8- L'uniformisation par les pays africains, de l'âge de mariage entre 18 ans et 21 ans ;
- 9- La promotion du planning familial ;
- 10- L'attribution d'une prime aux jeunes filles mères qui ont des petits métiers, pour promouvoir les activités génératrices de revenus;
- 11- L'encadrement des mariages coutumiers et religieux par des textes de lois ;

12- Le renforcement de la législation sur le harcèlement sexuel des filles dans les établissements du secondaire et à l'Université ;

13- Le soutien ou l'appui des Gouvernements africains aux associations et ONG qui œuvrent en faveur de la promotion de la femme et de la jeune fille ;

14- L'adoption par les parlements africains nationaux des résolutions et recommandations du Comité des femmes parlementaires de l'UPA ;

15- L'accompagnement des adolescentes et des femmes dans les communautés en faveur de leur émancipation : autonomisation économique, retard de leur mariage et élargissement de l'offre de services de santé génésique, maternelle et infantile ;

16- La prise en compte d'un certain nombre d'instruments internationaux relatifs aux droits humains. Tels que :

- La déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ;
- La convention des nations unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage (1964) ;
- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ;
- La charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981) ;
- Le protocole de Bamako pour la protection de l'enfance (2001) ;
- Le protocole à la charte africaine des droits de et des peuples (2003) ;

17- La mise en application des Objectifs de Développement Durable (ODD). L'accent doit être mis sur les cibles et les objectifs ayant trait à la promotion de la jeune fille.

18- L'objectif 4 : Accès à une éducation de qualité, cibles 4.1, 4.2, 4.5 entre autres :

- 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire, gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles ;
- 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une **éducation préscolaire** de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ;

- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès **des personnes vulnérables**, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

### 3- Election du Bureau

Avant l'élection du nouveau Bureau, la Présidente a rappelé les dispositions de l'article 34 du règlement intérieur de l'UPA qui stipule en son paragraphe 1er que:

*“Le Comité des Femmes parlementaires élit, parmi ses membres, une Présidente, une Vice-Présidente et un Rapporteur. Les membres du Bureau sont élues, pour deux ans, sur une base tournante tenant compte d'une répartition régionale équitable”.*

A l'issue d'intenses débats, Le nouveau Bureau est composé comme suit:

Rt Hon. Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe,  
15 voix sur 20: **Présidente**;

Hon. Nassalatou DIABY, députée de Côte-D'ivoire,  
18 voix sur 20: **Vice - Présidente**;

Hon. Fatima BERAHO, députée de l'Algérie  
20 voix sur 20: **Rapporteur**.

La Présidente élue a exprimé ses vifs remerciements au comité pour la confiance placée en elle et aux autres membres du Bureau pour la conduite du comité.

### 4- Questions diverses

Au terme des travaux du comité des femmes parlementaires africaines, Madame la Présidente s'est réjouie de la contribution active des participantes à travers des échanges fructueux et enrichissants sur le thème et les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Elle a, par ailleurs, adressé ses félicitations au Secrétariat Général de l'UPA pour tout l'appui technique mis à la disposition du comité. Ce qui a contribué au bon déroulement des travaux.

**Fait à Abuja, le 07 novembre 2018**

